RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

CANTON VALLON PONT D'ARC

ARRETE : AM_48_2025

ARRETE POLICE DE CIRCULATION - IMPLANTATION ET REMPLACEMENT POTEAUX SUR LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de AZ. TECHNOLOGIE représenté par BENAZZOUZ Amine domicilié 9 Avenue de Norvege 91140 VILEBON-SUR-YVETTE, en date du 18/06/2025 qui souhaite implanter et remplacer des poteaux *en occupant* temporairement le domaine public : Route de Peyrepuride, route de Blajoux, Route du Plantier, Place Galfard, Chemin de Berguier, Route de Berguier, Calade du Lavoir, Rue Victor Reynouard, Rue Victor Ruelle.
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : A partir du 21/06/2025 pour une durée de 90 jours calendaires, la société AZ TECHNOLOGIE est autorisée à implanter et remplacer des poteaux sur les voies suivantes : Route de Peyrepuride, route de Blajoux, Route du Plantier, Place Galfard, Chemin de Berguier, Route de Berguier, Calade du Lavoir.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :
- sécurité : La société AZ. TECHNOLOGIE chargée des travaux est responsable du chantier et doivent s'assurer de la sécurité des usagers de la voie.
- Interdiction de doubler
- Interdiction de dépasser
- Basculement de circulation sur chaussées opposée (manuellement)

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la société AXIONE chargé des travaux.

Article 4 : M. le *commandant de gendarmerie*, M. le Maire, et AZ. TECHNOLOGIE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Notification sera faite à l'intéressé.

A Laurac-en-Vivarais, le 20 juin 2025
Le Maire, Didier NURY